

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : † *Albert Rochat. — Témoignage. — Almanach Pestalozzi. — VAUD : Autour de la revision de la loi. — Traitements fixes. — Chœur mixte Vevey-Montreux. — Des départs. — NEUCHÂTEL : Convocation. — Fonds scolaire. — JURA : Nouveaux aménagements. — Stella Jurensis.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Ligue internationale pour l'éducation nouvelle. — Méthodes et procédés. — INFORMATIONS : Pour un matériel autoéducatif. — PRATIQUE : Les feuilles mortes (suite). — VARIÉTÉ. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

† ALBERT ROCHAT

Le fait est unique dans les annales de la S. P. R. : un Bureau, au cours de sa législature, voit mourir trois de ses membres. Après le départ du second, les survivants se disaient, plaisantant : jamais deux sans trois, à qui le tour ? Ils ne pensaient pas si bien dire et étaient loin de supposer que le troisième serait Albert Rochat, lui, l'alerte, le toujours jeune, lui qui semblait taillé pour vivre quatre-vingts ans... Qui eût pu se douter que la séance de Bureau du 18 octobre, où il se montra si jovial et si actif, serait la dernière à laquelle il assisterait !

L'homme propose. Albert Rochat venait de quitter l'enseignement et se préparait à jouir d'une heureuse retraite à Cully, la ville qui l'avait si aimablement accueilli 35 ans auparavant et qu'il avait adoptée totalement, au cœur de Lavaux, où il s'était si bien acclimaté, dont il comprenait à fond et avait fait siennes la mentalité et les mœurs, dans la coquette villa, rêve de sa vie, qu'il venait d'édifier avec tant de sollicitude...

35 ans d'activité dans la même commune, que voilà un gage à la reconnaissance d'une localité ! Les autorités de Cully, et avec elles la population tout entière, la lui témoignèrent, cette reconnaissance, le 30 octobre dernier, où, en séance publique, elles prenaient congé de leurs instituteurs Alb. Rochat et Ch. Jaquet, associant tous les deux dans une belle manifestation de gratitude.

Ces deux collègues avaient tenu à quitter ensemble leur classe, où ils avaient travaillé côte à côte pendant plus de vingt ans. La collaboration de ces deux instituteurs, dont l'amitié, la bonne harmonie et la compréhension réciproque étaient proverbiales, fut une bénédiction pour Cully.

12 jours après, c'étaient les obsèques d'Alb. Rochat : nouvelle manifestation, plus imposante encore, de toute la population de Cully, mêlée à de nombreux amis du dehors, à des collègues venus de bien loin, jusque du Jura bernois.

La vie d'Albert Rochat fut toute de travail. A côté de sa classe, qui était sa première préoccupation, la chose publique ne le laissa jamais indifférent et il prit toujours le temps de s'en occuper activement. Il fit partie du Conseil communal, qu'il présida à plusieurs reprises ; il tenait la bibliothèque publique, était membre du Comité de district de Pro Juventute. A lui était confié le soin

de tenir à jour le Livre d'or des archives de la commune de Cully, où son nom sera inscrit, a affirmé le syndic M. Syllas Mœri. Il fut pendant 20 ans directeur de l'Orchestre et 34 ans du Chœur d'hommes de Lavaux, qu'il conduisit à maints concours.

Mais c'est son activité au sein des Sociétés pédagogiques vaudoise et romande que nous tenons à relever. Alb. Rochat présida la S. P. V. de 1917 à 1920. Il nous souvient de sa belle élection, en septembre 1917, à la Maison du Peuple. L'assemblée, à la quasi unanimité, témoigna sa confiance à ce collègue si amène, si courtois, mais si actif. Il ne trompa pas les espérances mises en lui. En pilote prudent et ferme, il conduisit la S. P. V. avec assurance et dignité. Ces temps de fin de guerre et de début d'après-guerre étaient durs, c'étaient les temps des allocations, qu'il fallait arracher de haute lutte. Mais Alb. Rochat, par son bel optimisme, sa saine compréhension des gens et des choses, sut relever les courages abattus sans jamais ne rien laisser abdiquer de la dignité du corps enseignant. N'oublions pas que c'est au Comité Rochat que nous devons l'Etude préliminaire en vue de la revision de la loi sur l'instruction primaire.

Au congrès de Neuchâtel, en 1920, le comité central de la S. P. R. l'appelle comme rédacteur du *Bulletin corporatif*, que venaient de créer les statuts alors adoptés. Relisez-les, ces Bulletins, vous vous rendrez compte du travail absorbant réservé au rédacteur ; vous relèverez la façon distinguée avec laquelle il remplit sa tâche : grâce à son tact et à sa fermeté, pas d'articles violents, tendancieux, pas de polémiques acerbes ou vaines. Il sut donner à notre journal une dignité dont il ne devrait jamais se départir.

Au début de 1928, M. Alb. Chessex ayant renoncé à ses fonctions de rédacteur de *l'Educateur*, poste qu'il remplissait avec M. P. Bovet, Alb. Rochat fut choisi pour lui succéder ; il assumait seul cette charge à partir de 1929. *L'Educateur*, en ses mains, ne dégénéra pas ; il se maintint à la hauteur où l'avaient élevé Ernest Briod et ses devanciers déjà ; il continua à être une revue pédagogique d'une belle tenue, hautement appréciée chez nous comme à l'étranger, plus à l'étranger, peut-être, que chez nous. Les critiques ne lui manquèrent certes pas : justifiées, il en faisait son profit ; injustes ou ridicules, il les écoutait bénévolement, confiant dans le rôle que doit jouer une revue comme *l'Educateur* : être à l'avant-garde du mouvement pédagogique et porter haut le flambeau de l'idéal des éducateurs !

Nous comprenons la perte que vient de faire la S. P. R., et si le nom d'Albert Rochat est inscrit dans le Livre d'Or de la commune de Cully, il l'est aussi dans celui de la S. P. R.

C. GREC.

TÉMOIGNAGE

Au printemps de 1902, j'avais été chargé par le comité de la Société pédagogique vaudoise de rapporter, à l'assemblée générale de cette société à Morges, sur l'enseignement des sciences naturelles à l'école primaire, et la création de musées scolaires. Parmi les rapports de districts qui me furent communiqués à cette occasion, l'un me parut hors pair ; il était signé : Albert Rochat, instituteur à Chenaux sur Cully. C'était le nom d'un jeune maître encore à ses débuts dans la carrière, mais dont le travail dénotait un tel enthousiasme pour sa vocation, une conception de l'enseignement public à la fois si élevée et si bien adaptée aux circonstances de notre école primaire, que je fis à son rapport

de longs emprunts, trop heureux que j'étais de trouver chez un cadet une compétence pratique bien supérieure à la mienne sur le sujet spécial que je devais traiter.

Cette collaboration forcée nous fit faire connaissance, et ce fut le début d'une longue amitié à laquelle la mort brutale qui vient de nous le ravir ne saurait mettre fin qu'en apparence.

Nous avons lutté ensemble, espéré ensemble, pendant les années 1917-1920, alors qu'il présidait la S. P. V. et que je rédigeais l'*Educateur*. Presque tous les articles que j'écrivais alors pour la défense de nos intérêts professionnels encore si méconnus, n'ont paru qu'avec son approbation, parce qu'il fallait agir la main dans la main, sous peine d'impuissance. Mais comme la collaboration était facile avec un tel collègue !

Quelle belle et riche individualité ! Toute la simplicité et la bonhomie de l'âme vaudoise qu'il incarnait, unies à une finesse, une joie naturelle, qui ne trouvaient leur plein essor que dans l'intimité. Et ce regard clair et droit, cette bonne humeur toujours souriante, ce dévouement sans bornes à sa famille, à son pays, à ses amis, à ses chers élèves, à sa profession, au devoir sous toutes ses formes ! Comme il s'est donné à tout et à tous, dans ce foyer hospitalier qu'animait une compagne admirable, dans cette classe longtemps surchargée dont il avait élevé le programme au point d'en faire une classe supérieure sans le nom ni les avantages, dans cette commune de Cully dont il a présidé le Conseil communal, dans ce chœur d'hommes de Lavaux qu'il dirigeait en artiste qu'il était, dans ces sociétés pédagogiques vaudoise et romande où il fut aux honneurs et à la peine, partout !

La tombe qui s'est fermée sur Albert Rochat nous laisse meurtris, avec le regret de ne pas lui avoir témoigné assez notre affection fraternelle, nos encouragements. Il semblait, à le voir agir, qu'il ne pût que donner, et jamais recevoir.

Notre perte à tous est immense, notre deuil est cruel. Les rangs se vident autour de ceux qui étaient à la fleur de la vie en ces années tragiques de guerre et d'après-guerre. Gardons, oui, gardons la mémoire de ceux qui nous ont quittés. Ils ne sont pas perdus, ils nous ont devancés. Leur souvenir, forme épurée de la vie matérielle, durera autant que nous-mêmes ; des mains plus jeunes s'empareront du flambeau que nous avons tenu ensemble. Puissent-elles n'en jamais laisser éteindre la flamme !

Ernest BRIOD.

ALMANACH PESTALOZZI

A ce numéro de l'*Educateur* est joint un formulaire de comptes de chèques postaux II. 6600. Nos collègues voudront bien l'utiliser pour faire la commande de l'exemplaire qui leur est destiné au prix réduit de 2 fr. Nous les renvoyons d'ailleurs à ce que nous disions dans l'*Educateur* du 21 novembre : ils liront pourquoi nous insistons qu'ils recommandent à leurs élèves ce si utile agenda.

Le Bureau.

VAUD

AUTOUR DE LA REVISION DE LA LOI INSTITUTRICES MARIÉES

Et la retraite ?

Des collègues nous demandent ce que sera la retraite, si l'art. 157 bis est adopté, pour celles qui n'auront pas en 1943 leurs 30 ans de services.

Le projet de loi n'en parle pas. Mutisme significatif. On les met à la porte, tout simplement ; on les sort de leur classe et de la caisse de retraites comme si elles avaient commis un meurtre ou une action abjecte.

Peut-être sommes-nous dans l'erreur ! Nous ne demandons qu'à être détrompés.

* * *

Les situations acquises ne peuvent pas être brisées. Le projet de loi de 1930 les sauvegardait et le vote définitif a confirmé pour les mariées comme pour les autres maîtres, en même temps que le droit d'enseigner, l'obligation de faire partie de la caisse de retraites officielle : ni la caisse ni les affiliés ne peuvent se soustraire unilatéralement à leurs prestations.

* * *

Cette infamie ne sera sanctionnée par aucun Vaudois digne de ce nom ; les spoliateurs sans vergogne ne sont pas des nôtres. « Nous ne savons ce que demande la justice, a dit Ch. Secrétan, et nous ne le saurons pas, aussi longtemps que la femme n'aura pas été consultée. »

* * *

L'institutrice vaudoise croit à l'équité d'un bon nombre de Vaudois et ne peut que s'en remettre à eux avec confiance.

Petit entretien sur le mariage

Il faut faire passer la femme de l'état de chose à l'état de personne.

La différence des sexes est naturelle, non juridique. La femme appartenant à l'humanité, nous revendiquons pour elle tous les droits de l'humanité.

CH. SECRÉTAN.

Un monsieur qui signe R. nous en baille une bien belle dans un de nos quotidiens (*Gazette de Lausanne* du 20 novembre). « Nous serions heureux de connaître, dit-il, combien sont celles (les institutrices) qui se sont dévouées pour épouser un sans-travail et le sortir de la misère. »

Nous lui demandons à notre tour de procéder à une enquête côté hommes : « Combien de messieurs diplômés, honnêtes, bien élevés, se dévouent chaque année pour épouser une sans-le-sou et la sortir de la misère ? »

Nous ne pousserons pas l'outrecuidance jusqu'à lui demander combien de titres au porteur ou de biens au soleil lui faisaient risette quand il a demandé en mariage celle qui est devenue sa femme.

Pauvres de nous ! Il ne nous suffit pas de faire notre devoir, nous sommes forcées de demander à un monsieur « bien » l'autorisation de choisir tel ou tel compagnon de vie !

M. R. continue : « Quarante-deux institutrices ont comme mari un instituteur. Il semble bien que, dans ces cas, la recherche du double gain a joué son petit rôle. »

Pourquoi pas un grand rôle, pendant que vous y êtes !

* * *

Ils sont arrivés un beau matin, jeune régent et jeune régente, dans le même collège. Ils étaient riches de leurs vingt ans, riches de dettes aussi, car le prêt d'honneur doit se rendre, et les quelques meubles indispensables à leur installation se payeraient par mensualités. Un beau jour, le petit dieu malin,

qui se rit des programmes et se faufile entre deux portes entre-bâillées, a mis de la joie neuve dans le vieux collègue. Amour du gain ? — Non, monsieur le justicier mesquin, amour de la vie, amour tout court, avec les aléas qui l'accompagnent, amour sacré dont vous n'avez pas du tout le droit de parler. Il ne vous appartient pas, et à vingt ans, c'est la richesse.

* * *

Il en est de ces institutrices qui doivent entretenir un chômeur. Vous le leur souhaitez ? Feront-elles mieux l'école parce qu'elles n'auront pas à la maison, provenant du salaire du mari, l'appoint nécessaire pour se payer une bonne, une aide journalière qui les déchargerait des lavages de casseroles et de fenêtres et des ravaudages de chaussettes ? A force d'entendre répéter ces mêmes rengaines, nous nous demandons si vraiment ces têtes d'hommes sont « vuides » de bon sens ; est-il nécessaire de faire quatre ans d'École normale pour être **obligée** ensuite d'accomplir ce travail de manœuvre qui est la tenue d'une cuisine ?

Vous interprétez peut-être ma pensée à rebours. Je ne tiens nullement à discréditer les besognes ménagères, mais je pense qu'une régente *doit* les remettre à une tierce personne pour que son école marche bien et pour que, en rentrant à la maison, elle ait le plaisir et non la peine.

C'est ce que font la plupart d'entre elles, toutes celles qui le peuvent, financièrement parlant, et c'est ainsi qu'une part de leur salaire fait vivre une vieille maman, une tante, une bonne, une volontaire. Et que l'argent roule, et que les impôts se paient en catégorie supérieure. Et que l'on vous jalouse !

Campagne de presse

Ce sinistre projet de loi commence à remuer les consciences. Les journaux publient les correspondances pour et contre, comme aux jours pareils de 1929. Toutes les opinions peuvent se faire entendre, et rien n'étonne à ce sujet, pas même les lignes d'une femme en faveur de la création d'un couvent de jeunes filles devant la place de l'Ours !

Il nous sera impossible de relever tous les points qui mériteraient réponse ou réaction immédiate. Remercions spécialement P. G. de la *Gazette* qui, dans les numéros des 13, 20 novembre et suivants, a magnifiquement remis la question sur son véritable terrain : la liberté individuelle. Ce remous des consciences est bien une preuve de la vitalité de notre peuple qui sait s'animer à bon escient et n'est pas mûr pour tous les reculs et toutes les aventures dans le domaine moral ou immoral.

Merci aux Vaudois et aux Vaudoises qui nous aident par leurs encouragements, leur influence personnelle, dans cette guerre ayant pour enjeu la vie privée de nos sœurs, de nos filles et de nos élèves.

L. Cz.

TRAITEMENTS FIXES

Par suite du manque de place, notre dernier article a dû être séparé du texte qui le complétait et lui servait de conclusion. La lettre que nous publions aujourd'hui est motivée par un rapport du Conseil d'Etat du 26 octobre 1936 sur la motion Rubattel et consorts, « tendant à un renforcement du contrôle, fiscal ». Le projet de loi entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1937.

Voici donc cette requête, suffisamment développée, pensons-nous, pour nous dispenser d'entrer dans plus de détails :

11 novembre 1936.

*A la Commission chargée de rapporter sur le projet
de loi tendant à un renforcement du contrôle fiscal,
Lausanne.*

Monsieur le Président,
Messieurs les députés,

La Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, composée de la Société pédagogique vaudoise, de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud, de la Société des Offices publics, de la Société de police cantonale, de la Société des Services publics et de l'Association vaudoise des cantonniers, soit d'environ 3500 membres, se permet de vous présenter ici les vœux du personnel à traitements fixes de notre canton.

Depuis nombre d'années, la question d'une amélioration du contrôle fiscal préoccupe les organes de notre Fédération. Aussi, avons-nous pris connaissance, avec grand intérêt, du projet de loi qui occupe actuellement votre Commission. Cela nous est une occasion de reconnaître les efforts constants du Conseil d'Etat dans le sens d'une amélioration de notre régime d'impôts et de relever avec satisfaction que deux innovations ont été introduites dans le projet : c'est tout d'abord la « citation périodique devant la commission », avec production des justifications nécessaires. Les fonctionnaires ne peuvent qu'approuver l'introduction d'une mesure qui constitue à elle seule un élément de justice sociale.

Il en est de même, à notre avis, de l'obligation de produire un certificat de salaire. Cela confirme un état de fait qui existe déjà pour la quasi-totalité des salariés cantonaux, et dont ils ne songent point à se plaindre, car ils tiennent à payer honnêtement leurs contributions ; mais ils étaient aussi en droit d'en souhaiter l'application générale.

Nous pensons ne commettre aucune erreur en affirmant que le système actuel n'assure pas une répartition équitable des charges fiscales, puisque le rapport du Conseil d'Etat lui-même conclut d'une façon très explicite qu'il résultera de l'adoption du nouveau projet « une augmentation du produit de l'impôt ». La situation sera évidemment rétablie, comme il est juste, au détriment de ceux qui avaient fait jusqu'à présent des déclarations inexactes.

Toutefois, tout en reconnaissant que le projet de loi constitue un très grand progrès, nous pensons que cette réforme pourrait être plus complète encore et plus efficace si l'on touchait aussi à l'organisation même des commissions de contrôle. C'est pourquoi nous nous permettons, Monsieur le Président et Messieurs les députés, de présenter ici deux vœux qui, nous l'espérons, retiendront votre attention.

1. Les contribuables à traitements fixes, et parmi eux les fonctionnaires cantonaux, qui constituent une part importante du corps des contribuables vaudois, demandent à obtenir des représentants dans les commissions d'impôts ;

2. Le registre d'impôt devrait être rendu public, avec possibilité, pour chaque contribuable, d'adresser, sous sa signature et sa responsabilité, toute réclamation qu'il estimerait justifiée.

Avant de vous soumettre ces deux propositions, nous nous sommes assurés, par une enquête dans divers cantons, de leur possibilité d'application. Nous avons pu constater que, dans plusieurs cantons, Zurich, St-Gall, Argovie, par exemple, les améliorations que nous suggérons ici sont déjà en vigueur.

Si nous vous apportons aujourd'hui ces deux requêtes, c'est avant tout pour satisfaire à des vœux émis depuis longtemps par quantité de nos collègues et avec le sentiment qu'elles seront certainement utiles et profitables aux finances de notre canton, car nous croyons aussi, avec le Conseil d'Etat, que « le contribuable honnête a tout à gagner à une réforme assurant un meilleur contrôle de l'impôt. »

Il est bien entendu que, si vous le désirez, nous restons à votre disposition pour développer plus longuement notre point de vue et vous fournir les éléments de la documentation que nous avons réunie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les députés, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour la Fédération.

Le président :
(Signé) R. FAGUE.

Le secrétaire :
H. MOURON.

Le Comité de la Fédération ne saurait encourir le reproche de s'être placé à un point de vue purement corporatif et égoïste ; il est convaincu d'avoir cherché l'intérêt général. Les deux vœux qu'il présente — après étude sérieuse — sont parfaitement réalisables l'un et l'autre, chez nous aussi bien qu'ailleurs ; il serait facile de le prouver. Sur le second point, une confirmation nous est parvenue au dernier moment : c'est un arrêté du Gouvernement bernois, en date du 19 octobre, « relatif à la publication du registre d'impôt », dès le 1^{er} janvier 1937 ; cette décision est motivée par le désir de *relever la moralité fiscale...* Ne serait-ce pas aussi le cas dans notre canton ? R. Fg.

CHŒUR MIXTE DE VEVEY-MONTREUX

Le concert de Vevey fut un succès. Quoique les manifestations artistiques foisonnent en cette fin de novembre, la salle du Casino s'est remplie d'un public chaud, bienveillant, enthousiaste.

Après Lausanne le 23, Aigle le 29, le concert sera répété au Kursaal de Montreux le vendredi soir 4 décembre, sous le patronage de la Société de développement.

Que les collègues n'oublient pas d'en parler autour d'eux. L. Cz.

DES DÉPARTS

Les autorités montreusiennes ont pris congé dernièrement de deux collègues démissionnaires qui ont droit à la retraite et à l'honorariat S. P. V. : Mme Pinel-Vallotton et M. Ed. Jomini.

Mme Pinel a enseigné au collège de Vernex pendant vingt-cinq ans. C'est une de ces mariées dont on ne dit que du bien : excellent enseignement, talents d'éducatrice. Qu'est-ce que ce serait comme dithyrambe si la caisse communale ne leur devait pas un traitement en espèces sonnantes ou plutôt en billets dévalués ! Qu'on me pardonne un brin d'humeur en ces jours gris de novembre fertiles en travaux législatifs pour le bien du peuple en général et de la femme

en particulier ! Et mes vœux bien sincères pour la douce retraite de Mme Pinel.

M. Ed. Jomini se retire après trente-six ans d'enseignement, dont vingt-six passés à Clarens. Famille enseignante : papa, maman, deux enfants sont à l'école, font l'école, perpétuent ces traditions dont bénéficie notre petit monde en apprentissage.

N'oublions pas Mlle *Marie Estoppey*, qui quitta l'enseignement aux Planches ce printemps. Sa classe se fermant, elle dut compléter ses trente ans légaux par un remplacement dans le canton. Ce geste inélégant des autorités des Planches ne fut du reste pas exploité par Mlle Estoppey qui, très dignement, se souvint de la bonté des officiels à son égard pendant une grave maladie.

Mais nous pensons quand même que des économies de ce genre ne grandissent pas ceux qui les décrètent ; quel merci terminal après de longues années de travail consciencieux !

A ces bons serviteurs de l'école publique, les vœux les meilleurs de la S. P. V.
L. Cz.

NEUCHÂTEL

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE

samedi 5 décembre 1936, à 14 h. 15 à l'Aula de l'Université

Ordre du jour :

14 h. 15 : **Assemblée administrative** : 1. Procès-verbal ; 2. Question de la représentation des dames au Comité central ; 3. Divers.

15 heures : **Conférence** de M. *Edouard Guillaume*, Dr ès sciences, actuaire et directeur de la Compagnie d'assurances : « La Neuchâteloise ». Sujet : « Or, épargne, endettement, dévaluation ».

16 heures : **Conférence-causerie** de M. *Paul Vouga*, professeur de français à l'École de Commerce de Neuchâtel. Sujet : « L'enseignement logique de la grammaire ».

COMITÉ CENTRAL.

Nota. — L'Assemblée générale coïncidera avec celle de la Société neuchâteloise des maîtres de gymnastique, qui aura lieu le matin ; l'après-midi étant, d'entente avec les intéressés, réservée à la Société pédagogique.

NOS CONFÉRENCIERS

M. *Edouard Guillaume*, Dr ès sciences, actuaire et directeur de « La Neuchâteloise », qui traitera le premier sujet inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 5 décembre, est l'auteur de nombreux travaux mathématiques et scientifiques.

En 1932, en collaboration avec son frère M. Georges Guillaume, il publie un premier ouvrage intitulé : « Sur les fondements de l'Économie rationnelle ». On y trouvait déjà la prédiction des événements monétaires que nous subissons aujourd'hui. Une seconde édition augmentée va sortir de presse (chez Hermann et Cie).

Les travaux économiques de MM. Guillaume ont été discutés à Paris dans les milieux les plus autorisés ; ils ont fait l'objet d'un cours à l'École polytechnique fédérale ; ils sont au programme du Collège de France, à Paris, et M. Edouard Guillaume lui-même, fera, cet hiver, un cours sur ces matières à l'Université de Neuchâtel.

Nous nous réjouissons de l'entendre, ainsi que M. *Paul Vouga*, qui est déjà connu des membres de la S.P.N. par la savoureuse conférence qu'il leur fit, il y a quelques années, sur l'évolution des populations lacustres. Mais l'archéologie préhistorique est l'accessoire pour M. Vouga. Docteur en langues romanes, il professe le français à l'Ecole de Commerce de Neuchâtel. Il a sur l'enseignement de la grammaire des conceptions particulières, qui reposent essentiellement sur l'histoire de la langue. Son exposé sera de saison au moment où l'on parle de l'élaboration d'une nouvelle grammaire pour les écoles primaires neuchâteloises.

J.-Ed. M.

FONDS SCOLAIRE

Au moment où je termine ma réponse à la lettre Zaugg que je me proposais de faire paraître le 28 novembre, j'apprends que des pourparlers sont engagés entre l'expert neuchâtelois et l'expert bernois, sous les auspices du Bureau fédéral des assurances. J'attends d'en connaître les résultats pour procéder au déballage de l'affaire.

Les enfants de M. Louis Favre, ancien instituteur à Saint-Sulpice, et récemment décédé à Neuchâtel, ont fait un don de 1000 fr. au Fonds scolaire en raison de la situation financière de ce dernier.

De son côté, Mme Favre-Lenz, au Locle, fait abandon, dès le 1er janvier 1937, de sa pension de 800 fr., sous réserve du maintien de ses droits.

Un merci très cordial pour ces deux actes de générosité.

J.-Ed. M.

JURA

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

L'Ecole cantonale de Porrentruy (gymnase et progymnase) et l'Ecole normale ont inauguré, à la rentrée d'automne, les nouveaux locaux dont l'Etat de Berne les a généreusement gratifiées pour compléter leurs installations. On peut dire que nos deux établissements d'éducation supérieure jouiront désormais d'un confort et d'un matériel à la hauteur des exigences modernes.

STELLA JURENSIS

Ainsi se nomme la Société d'étudiants, qui existe à l'Ecole normale de Porrentruy. Les anciens membres forment la section des Vieux Stelliens, dont l'actif président est M. Hirschi, instituteur. Il adresse à ses collègues un appel pressant en vue de l'assemblée générale de décembre prochain qui se tiendra à Porrentruy, en compagnie des Jeunes. Qu'on nous permette d'extraire de cet appel les lignes suivantes : « Faisons acte de solidarité à l'égard des jeunes ; répondons à leur appel, assistons à la belle récréation qu'ils organisent chaque année pour le plaisir des anciens, pour le plaisir de la direction et du corps enseignant de l'Ecole normale, pour celui des autorités scolaires et de la population, entre toutes sympathique, de Porrentruy. Cette fête stellienne est une manifestation de joie et de jeunesse qui exige une organisation complète et difficile, des travaux inhabituels, des efforts, de l'initiative, des qualités morales et intellectuelles qui se précisent, des dons qui se révèlent, des caractères qui s'affirment tout à coup et qui s'imposent, de la discipline consentie et du désintéressement. Nous avons le devoir d'aller sur place mesurer toutes ces valeurs nouvelles afin de les stimuler. »

Puisse cet appel être entendu de tous les Vieux Stelliens ! H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

RÉUNION ANNUELLE

de la Section suisse de la Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle, à Berne, les 7-8 novembre 1936.

Le groupe suisse de la L. I. E. N. a eu le plaisir de tenir sa réunion annuelle à Berne et a su jouir de l'hospitalité bienveillante et des efforts de nos collègues bernois pour assurer à ses travaux le plus grand intérêt.

Samedi après-midi, une promenade dans la ville de Berne a permis la visite de plusieurs écoles. Le Dr Bärtschi, conseiller administratif de la ville et ancien recteur des écoles, a exposé à ses auditeurs les problèmes que ces constructions avaient posés et la manière dont ils avaient été résolus. Nous avons eu l'occasion de voir un certain nombre de réalisations nouvelles du plus haut intérêt.

A la réunion du samedi soir, MM. Bovet et Ferrière, Mlles Stucki et Rothen ont entretenu leurs auditeurs du congrès tenu à Cheltenham, l'été dernier et nous ont montré dans quel esprit de sérieux les pédagogues réunis dans ce coin de l'Angleterre ont abordé les problèmes douloureux que l'éducation pose en une période aussi troublée que la nôtre : en particulier celui de la formation de l'individu en vue de son intégration dans la communauté libre. Le dimanche a été une journée bernoise. Des membres du Berner Lehrerverein nous ont parlé des problèmes qui ont retenu leurs préoccupations ces temps derniers :

a) Suppression des notes semestrielles pour juger le travail et la conduite des enfants et leur remplacement par un bulletin annuel contenant un rapport du maître sur l'enfant au point de vue de sa conduite, de son application, de son sens de l'ordre et de ses aptitudes ;

b) Edition de nouveaux livres de lecture de caractère nouveau soit dans leur présentation typographique et leur illustration, soit surtout dans le choix des morceaux, pour en faire de véritables livres de lecture en vue d'un enseignement normal de la langue.

c) Livre d'histoire. Nos collègues bernois se préoccupent du sort de la démocratie et leur livre d'histoire *Aus der Geschichte der letzten Hundertjahre* a été conçu en vue de l'éducation civique des grands élèves, non pour endoctriner ceux-ci mais pour éveiller leur sens critique et leur montrer ce que la démocratie a réalisé au cours du siècle qui vient de s'écouler pour le bien du pays. En feuilletant rapidement cet ouvrage, j'ai pu me rendre compte à quel point sa conception est nouvelle. Nous aurions intérêt à tenir compte de cet effort dans la tâche entreprise d'éditer un nouveau livre d'histoire pour nos écoles romandes ;

d) Deux collègues de la campagne nous ont parlé de la vie des écoles rurales bernoises. Nombre d'auditeurs ont vivement regretté de ne pouvoir savourer celui de ces exposés qui fut présenté avec un brio incomparable en *bernerdütsch* par un instituteur qui par lui-même était déjà un type tout à fait représentatif du milieu bernois.

Tous ceux qui ont participé à ces réunions ont été enchantés. Le soussigné s'est fait l'écho des regrets de plusieurs en constatant que les éducateurs suisses s'ignorent de canton à canton, qu'il y aurait intérêt à multiplier les contacts

parce que les mêmes problèmes se posent partout et que nous perdons de l'énergie et du temps à recommencer par le commencement l'étude de certains d'entre eux résolus récemment à quelques kilomètres de nous.

Ajoutons que, soit le Berner Lehrerverein, soit la Municipalité de Berne avaient fort bien fait les choses, ce qui est d'autant plus remarquable en une période aussi difficile. Que nos collègues et particulièrement M. le D^r *Bärtschi*, conseiller administratif, M. le D^r *Zürcher*, directeur du séminaire, M. le professeur *Kilchenmann*, M. le D^r *Schweizer*, directeur de la Schulwarte, M. *Fahrer* et d'autres dont j'ignore les noms, reçoivent notre chaleureux merci pour la peine qu'ils ont prise et l'accueil qu'ils nous ont réservé. J'ajoute, à l'intention des lecteurs de *l'Éducateur*, que le président de la Section suisse est actuellement le D^r Schohaus, directeur du Lehrerseminar à Kreuzlingen, que toute personne qui le désire peut faire partie de cette section moyennant versement d'une cotisation annuelle de 5 fr. Il serait à désirer qu'un grand nombre d'éducateurs s'inscrivent comme membres de la Section suisse, ce qui leur donnerait l'occasion d'entrer en contact avec les milieux pédagogiques suisses et avec le mouvement international dans l'éducation et cela d'autant plus que, vraisemblablement, le prochain congrès de la ligue se tiendra à Zurich dans deux ou trois ans.

R. D.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

Tout enseignement implique une méthode. C'est là une vérité si évidente qu'elle en est banale et que je serais confus de la rappeler, dans ce *Bulletin*, s'il ne me semblait que l'on confond de plus en plus méthodes et procédés.

Dans les métiers manuels, l'apprentissage a pour but de faire acquérir un certain nombre de procédés dont l'ouvrier doit connaître l'emploi : procédés pour le travail du fer, pour le travail du bois, procédés du plâtrier-peintre, etc. La réflexion et l'expérience dicteront, dans chaque cas, le choix de celui-là ou d'un autre. Leur connaissance plus ou moins approfondie fait la valeur de l'ouvrier. Leur application judicieuse fait la valeur de l'ouvrage.

Mais la soumission à une technique ne suffit pas chez un architecte, par exemple. L'ambition d'exprimer, par ses constructions, un ordre particulier, une esthétique qui lui est personnelle ou qui est celle de son temps, le pousse à étudier les styles, à apprécier les œuvres, à formuler, fût-ce pour lui-même, quelques principes dont l'application rendra son intention manifeste. La difficulté est alors double.

Dès qu'il s'agit d'enseignement, la connaissance seule du procédé est également insuffisante. Il ne s'agit pas, en effet, d'une fabrication, mais de la transmission d'une connaissance. Le problème est tout différent. Il varie avec chaque discipline. Il s'agit pour lors d'ordonner les faits, non pas à sa fantaisie, mais selon l'application, dans les sciences, par exemple, des principes de causalité ou de coordination.

De plus, il faut savoir clairement de quelles notions ou de quels faits connus l'on partira et à quel degré de connaissance les élèves doivent parvenir.

Le premier effort d'un auteur de méthode portera donc sur le contenu de la science. Dans la complexité des faits, il distinguera les plus importants, les plus déterminants. Il les groupera, du simple au compliqué, il distinguera les rapports et les analogies, soulignera les différences, il rendra apparent le

lien qui noue les uns aux autres des faits ou des notions d'apparence étrangers.

Ce premier effort accompli, il lui faudra reprendre chacune des difficultés et, selon l'âge, la formation, le milieu des enfants auxquels s'adressera l'enseignement, inventer des procédés et choisir ceux qui feront comprendre le plus clairement, ceux qui permettront le plus facilement aux enfants de découvrir eux-mêmes la vérité, ceux qui leur laisseront le plus d'initiative ou éveilleront le plus vivement leur intérêt.

La pédagogie moderne, tout orientée vers les problèmes de l'activité et de l'émancipation des écoliers — dont je ne méconnais ni l'urgence, ni la valeur — semble avoir négligé le problème des méthodes. Si nous sommes heureux de posséder et de consulter les méthodologies de M. Groscurin pour l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie, nous ne possédons de méthodes ni pour l'enseignement du français, ni pour celui de l'histoire, ni pour celui de la géographie. Dire que les manuels ne suppléent pas à ces absences n'est pas faire injure à leurs auteurs.

Quant aux ouvrages dont le titre est plus ambitieux — méthode pour l'enseignement de la composition, par exemple — ils me paraissent manifester la confusion dont je parlais au début. La composition française demande des connaissances de vocabulaire et de grammaire, pour ne citer que celles-là. Il n'y a pas de cloisons étanches entre les différents chapitres, vocabulaire, grammaire et expressivité. La méthode doit porter sur l'enseignement de la langue.

C'est aussi avec surprise que l'on entend parler de l'imprimerie à l'école, comme d'une méthode propre à rénover l'enseignement de la composition. Ce n'est qu'un procédé, une technique. Parle-t-on de la méthode du crayon de couleur ou du stylographe ? La même remarque me paraît s'appliquer à la « méthode » des fiches, dont un collaborateur au *Bulletin* nous a trop brièvement entretenu. Inscrits sur des fiches, les différents exercices tirés des méthodologies ou créés par le maître ne constituent pas plus, à mon avis, une méthode d'enseignement que, par exemple, dans les leçons d'histoire, l'emploi de l'héctographe pour composer des résumés. N'oublions pas qu'une méthode d'enseignement s'exprime par des procédés, mais que des procédés, si nombreux soient-ils, ne forment pas une méthode.

Robert JAQUET.

INFORMATIONS

POUR UN MATÉRIEL AUTO-ÉDUCATIF

Lettre ouverte aux autorités scolaires et aux instituteurs des écoles primaires, enfantines et des classes spéciales.

Lors de mes pérégrinations à travers les divers pays d'Europe et en Amérique latine, j'ai observé à peu près partout combien l'emploi d'un matériel auto-éducatif rendait de services aux élèves et aux maîtres. Les enfants pouvaient avancer à leur pas et reprendre nombre de fois les mêmes exercices si le besoin s'en faisait sentir, tandis que les élèves à compréhension plus rapide pouvaient passer à d'autres exercices adaptés à leurs intérêts. Pour le maître également il y a libération, car son intervention se fait plus rare et se trouve dès lors

mieux appropriée aux besoins de la classe. Libération, dis-je. Ce qui ne veut point dire que le maître pourra se croiser les bras et regarder travailler les enfants commis à sa direction. Au contraire, il pourra s'en occuper davantage, mais aussi plus fructueusement, en apportant à chaque degré d'élèves un appui plus intense et, dès lors, plus efficace. Ceci se vérifie non seulement dans les écoles rurales à plusieurs degrés, mais également dans les classes de villes où il se trouve toujours des enfants à compréhension lente ou rapide.

M. Robert Dottrens, dans son livre *L'Enseignement individualisé*, distingue quatre sortes de matériels auto-éducatifs : de récupération, de développement, d'exercices et d'auto-instruction. Sans doute parle-t-il surtout des fiches. Mais ces distinctions valent aussi pour les exercices où il faut placer avec discernement des textes, des mots ou des chiffres inscrits sur de petites bandes de carton, sur des images ou à la place de pointillés ménagés dans des textes sur cartons plus grands. Je sais que dans quelques écoles les maîtres font leur matériel eux-mêmes ; travail souvent énorme. La plupart sont invités par les inspecteurs à en faire au gré des besoins du moment. Ceci est facile lorsqu'il s'agit d'un matériel utilisé à titre d'exemple par le maître seul ; mais s'il fallait que celui-ci en fit autant d'exemplaires qu'il a d'élèves, la tâche serait impossible ; et faire faire tout le matériel par les élèves eux-mêmes, par exemple aux leçons de dessin, d'écriture ou de cartonnage, ce serait déployer un effort immense sans arriver à un résultat réellement satisfaisant. Par ailleurs, faire l'acquisition d'un matériel livré par le commerce, c'est dépasser très souvent les possibilités du budget dont on dispose. Et, de ce fait, à regret on y renonce.

Pourquoi ne serait-il pas possible, maintenant qu'il y a tant de chômeurs, d'utiliser leur concours pour faire confectionner du matériel auto-éducatif pour nos écoliers ? On éviterait d'imiter celui qui est déjà dans le commerce, c'est entendu. On écarterait ce qui coûterait trop d'argent. Mais, puisque le canton et la Confédération payent le salaire des chômeurs, pourquoi ne serait-il pas possible, avec du papier, du carton, des couleurs et de l'encre de Chine, de faire établir des séries de fiches extrêmement bon marché et qui rendraient des services réels aux maîtres ? Le gain de temps, l'économie d'efforts n'entrent-ils pas en ligne de compte à un degré éminent ? Ceci n'empêcherait pas de faire en plus tel ou tel jeu de fiches en accord avec l'actualité, avec le point où l'on en est dans l'enseignement de telle ou telle branche. Au moins aurait-on sous la main une base, un ensemble d'exercices passe-partout dont la nécessité se fait sentir dans toutes les classes et à tout moment. Je pense à certaines difficultés orthographiques ou arithmétiques. Un fichier-répertoire permettrait de se rendre compte du « jeu » le plus propre à vaincre telle difficulté, et voilà l'élève absorbé dans la mise en ordre d'une quantité de petits cartons brouillés devant lui. Pour le contrôle, il suffira ensuite d'un coup d'œil.

La valeur des fiches de récupération, de développement, d'exercices et d'auto-instruction apparaît avec tellement d'évidence à la lecture du livre précité de M. Robert Dottrens, que j'engage vivement les autorités scolaires des divers districts et communes de la Suisse romande : Jura bernois, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Vaud et Genève à réfléchir à cette question. Je recevrai volontiers les suggestions pour la confection, par les chômeurs, d'un matériel de fiches extrêmement bon marché. Qu'on me dise, au vu du livre de M. Dottrens, ce que l'on désirerait surtout avoir, la *quantité* que l'on serait éventuelle-

ment disposé à prendre et la *somme* que l'on serait prêt à y mettre.¹ Suivant les réponses, leur nombre, leur nature, nous verrions si une initiative dans le sens indiqué ci-dessus serait financièrement viable. Si oui, il serait facile sans doute de constituer une commission qui chercherait à satisfaire les désirs les plus fréquemment exprimés. Dès février 1936 j'ai soumis mon idée au Bureau permanent de la Conférence des chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse, aux autorités scolaires vaudoises, aux Bureaux d'entr'aide technique pour chômeurs à Zurich et Lausanne. Partout elle a rencontré l'accueil le plus bienveillant. La Commission intercantonale pour les questions scolaires de la Société suisse des instituteurs prendrait-elle la réalisation en main ?

Quelques-uns d'entre mes lecteurs demanderont peut-être, avant de faire leur choix ou de prendre une décision, à voir des fiches auto-éducatives. A ceux pour qui le livre de M. Dottrens ne suffirait pas, je conseillerais d'aller voir eux-mêmes les enfants au travail à l'Ecole du Mail à Genève, ou à la classe expérimentale de Mlle Savary à l'Ecole de Beaulieu, à Lausanne.

Dans la conviction qu'il y a là œuvre utile à faire : occuper nos chômeurs (ceux tout au moins capables de dessiner sur carton les images et les textes à la satisfaction de nos écoles) et fournir à nos enfants un matériel de base qui assure, au moins en partie, leur auto-éducation, je lance cet appel. A vous de faire en sorte que l'idée aboutisse à un résultat concret pour le bien de tous nos petits écoliers.

Ad. FERRIÈRE.

Adresse : « La Forge », La Sallaz,
Lausanne.

¹ Voir DOTRENS, *op. cit.* p. 154, 155, etc., 163, 165, 172, 177, etc.

PRATIQUE

LES FEUILLES MORTES (complément)

TEXTES :

Feuillages d'automne.

De jour en jour la forêt changeait d'aspect. Sur la verdure d'été, l'automne étendait ses badigeons de rouille. Dès les premières nuits froides, les quenouilles des peupliers de la lisière s'étaient dorées. Puis les merisiers, les hêtres et les érables s'étaient allumés comme des torches. Peu à peu l'incendie gagnait tous les arbres, à l'exception des résineux. Les acacias et les tilleuls devenaient d'un blond pâle ; les chênes secouaient dans le vent aigre de rudes tignasses rousses ; les trembles, les pommiers et les poiriers sauvages charbonnaient comme s'ils eussent été léchés par la flamme.

Et peu à peu les feuilles tombaient, les unes tout droit, pressées d'arriver au sol, les autres lentement, cérémonieusement, après avoir plané sur les coulées de l'air. Le platane les laissait aller une à une ; les bouleaux et les trembles les lâchaient par bandes qui semblaient des volées d'oiseaux effrayés. Certains arbres résistaient longtemps au vent et à la pluie, mais un beau matin, après une nuit un peu plus froide, ils devenaient chauves d'un seul coup.

(E. Pérochon : *Le Livre des Quatre saisons.*)

Petite feuille.

1

Petite feuille tôt ravie,
 Quel vent brutal te fit, jaunie,
 Choir soudain de l'arbre de vie
 En ta prison ?

2

Emmi la forêt déparée,
 La brise emporte, mordorée,
 Ta douce plainte vers l'orée...
 Vaine oraison !

3

Personne, ô feuille, ne t'écoute !
 Le vent mauvais poursuit sa route
 Et s'en va sonner la déroute
 De la saison.

4

Mais la tempête qui te cueille
 Et le sol boueux qui t'accueille
 Te remettront, petite feuille,
 A la raison !

5

Pourtant, meurs d'une mort tranquille:
 Tantôt dissoute, humus fertile,
 Tu nourriras la juvénile
 Et printanière floraison !

A. C.

VARIÉTÉ

L'ARITHMÉTIQUE ENSEIGNÉE AUX ADULTES

En dehors du 0, l'arithmétique utilise des chiffres moins importants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, valet, dame et roi.

Au baccara, on tire à 5 (dans les duels d'autrefois, on tirait à 3). Mais au poker, 9 et 5 font 4. Au baccara également, 9 et 5 font 4. Mais au poker, 2 fois 10, ça fait une paire... C'est ce qu'on appelle le système décimal.

Les enfants apprennent vite ces choses... dès leur première culotte.

L'addition est une opération où sont spécialisés les publicains du fisc et caissières de restaurant ; le résultat de l'opération s'appelle somme ou total, et équivaut à une soustraction pour l'opéré.

L'addition de plusieurs additions s'appelle une ardoise...

Pour l'opération de l'addition, un garçon de restaurant met un tablier, comme les chirurgiens pour des opérations qui sont plutôt des divisions... Mais l'opération de l'addition s'appelle plus spécialement la douloureuse, le patient n'étant pas anesthésié.

Les garçons de café, eux, opèrent de préférence sur les fractions ordinaires, qu'ils convertissent en fractions décimales de façon à surprendre et charmer l'amateur :

— Un quart et un demi, ça nous fait 3,50.

Il y a aussi le système métrique qui est basé sur le mètre.

Le mètre est en bois ou en fil. Le mètre en bois se replie sur lui-même et mesure alors 10 centimètres environ. Le mètre en fil se roule sur lui-même et peut bien avoir dans les 5 centimètres de circonférence.

Les multiples du mètre sont :

1° L'hexamètre qui, pour les personnes connaissant le grec, devrait mesurer six mètres, mais qui, pour les personnes ayant connu Boileau, mesure seulement douze pieds. Le pied est une ancienne mesure de longueur qui, dans l'infanterie sert encore à arpenter les kilomètres... Dans le civil, le pied est une mesure de capacité qui sert à jauger les souliers neufs, et (par voie de comparaison) l'intelligence des personnes.

2° Le taximètre, qui mesure les kilomètres beaucoup plus généreusement

que les pieds, car il vous abat son 1500 mètres en moins de 1000 mètres et vous les transforme en argent que vous comptez en papier ou en nickel.

3° Le baromètre, qui vous indique si vous devez prendre un parapluie.

4° Le thermomètre, qui vous indique si vous devez prendre un pardessus.

Le mètre peut être carré, et il s'emploie alors en peinture... Il peut être cubique et il s'emploie encore en peinture.

C'est ainsi que le mètre nous mène à l'art... A un grand artiste, on dit : « Vous êtes un maître »... L'art est la centième partie d'un hectare... Un hectare est une boisson ; quand une boisson est digne des dieux, on dit : « C'est un hectare ». Par où nous sommes amenés à constater que le système métrique s'applique aussi aux liquides...

La règle de trois est un sophisme décourageant.

Problème. Un cheval fait 10 kilomètres à l'heure. Combien de kilomètres fera une troupe de 10 chevaux dans le même temps ?

1^{re} *solution.* Si 1 cheval fait 10 kilomètres à l'heure, 10 chevaux feront 10 fois plus. La troupe de 10 chevaux couvrira donc 100 kilomètres dans l'heure.

2^e *solution.* Si 1 cheval met 1 heure pour couvrir 10 kilomètres, 10 chevaux mettront 10 fois plus, soit 10 heures. La troupe de 10 chevaux couvrira 1 kilomètre à l'heure.

Ce qui peut se transposer dans le domaine budgétaire.

Soit une taxe de 10 % qui rapporte 50 millions à l'Etat. Combien rapportera la taxe si on la porte à 90 % ?

Essayez un peu et vous constaterez par l'expérience une nouvelle trahison de la règle de trois.

G. DE LA FOUCHARDIÈRE.

LES LIVRES

POUR NOËL

Noël. *Poésies et dialogues pour petits et grands*, par Adolphe AMEZ-DROZ, aux éditions des « Nouveaux Cahiers », La Chaux-de-Fonds.

Voici un livre qui sera le bienvenu. L'auteur — qui donna l'an dernier le spirituel « Zigzags » — a eu l'heureuse idée de le séparer en plusieurs parties s'adressant à des âges divers ; dans la première, on trouvera pour les plus petits des poésies de six à dix lignes au plus ; dans la seconde, il y a pour les plus grands de nombreux morceaux plus consistants ; la troisième offre aux tout grands et même aux grands personnes, de beaux poèmes empreints de l'atmosphère de Noël. Deux dialogues enjoués terminent ce joli volume fort bien présenté.

Cloches de Noël, par P. FLUCKIGER, instituteur à *Monible* (Jura bernois).

En vente chez l'auteur : 1 fr. 50.

Un charmant recueil de chants qui est appelé à rendre d'appréciables services aux organisateurs de fêtes de Noël. La musique de M. Fluckiger s'adapte très heureusement aux poèmes de M. L. Bouellat ; cette collaboration nous vaut une œuvre bien venue.

Le téléphone à Chalande, saynète pour enfants de 4 à 8 ans. Musique de Marion PITTARD, paroles de Jeanne BLATTNER. Prix : 1 fr. 50 (1 fr. 70 contre remboursement), chez Mlle Blattner, rue du 31 décembre 5, Genève.

Cette jolie saynète, qui comprend deux chants de Noël inédits, a été donnée à la radio et a remporté un franc succès.

C'est le moment de prendre du

JEMALT

Octobre et novembre sont des mois critiques pour la santé des écoliers : ils décident en effet du bien-être physique de beaucoup d'entre eux durant tout l'hiver. Aussi est-ce à cette saison que l'on commence les cures d'huile de foie de morue. Comme aucun autre produit, l'huile de foie de morue raffermi la santé des enfants et augmente leur force de résistance contre les intempéries et tous les dangers de l'hiver.

Mais l'huile de foie de morue présente un grand désavantage : celui de ne pas pouvoir être prise précisément par les enfants qui en ont le plus besoin. Or, c'est précisément pour ceux-ci que nous avons créé le Jemalt, produit composé d'extrait de malt Wander et de 30 % d'huile de foie de morue norvégienne désodorisée et solidifiée. C'est une poudre granuleuse, dépourvue du goût de l'huile de foie de morue. On le prend très volontiers ; il stimule l'appétit, augmente le bien-être général et permet à l'enfant de résister plus facilement aux maladies infectieuses.

Le Jemalt est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries en boîtes à 2 fr. 25 et 4 fr. 50.

D^r A. Wander S. A., Berne

PIANOS REMIS A NEUF

Vente de  fin d'année

PRIX SPÉCIAUX

Comme de coutume et en vue du renouvellement du stock, nous offrons un grand choix d'instruments, tous remis à neuf dans nos ateliers et garantis **3 ans**.

**Schiedmayer - Thürmer
Regy - Burger-Jacobi
Wohlfahrt, dep. Fr. 450.-**
Facilités de paiement - Livraison franco

MAISON CZAPEK - LAUSANNE

Mme Ernst Czapek

RUE DE LA PAIX, 4

L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

Ciné

Photo

Pour vos prochaines séances de projections, commandez vos Clichés chez

SCHNELL le spécialiste

PLACE SAINT-FRANÇOIS, 6 au 1^{er} étage

LAUSANNE

**Une bonne annonce, répétée
suffisamment dans le journal
approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne
Téléphone 27.366

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

VACAT.

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A.,
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

PUBLICATIONS RÉCENTES :

T. BURNAND

MON BEAU MIDI

Un volume in-16, illustré par David Burnand . . . broché Fr. 2.75

Voici un trésor de sensations émerveillées, de souvenirs ensoleillés, parfumés de lavande et de romarin.

E. STICKELBERGER

CALVIN

Préface du professeur Choisy.

Un volume in-16, illustré relié Fr. 5.50 broché Fr. 3.50

Le vrai Calvin, portrait vivant et juste de la personnalité géniale du réformateur de l'Eglise.

Dr A. JAQUET

LA MÉDECINE QUI GUÉRIT ET LA MÉDECINE QUI TUE

Un volume in-16 broché Fr. 3.—

Ce livre vécu traite du problème de la pratique médicale ; il signale les dangers de l'expérimentation sur les malades et souligne la lourde responsabilité du médecin.

A. RIVIER

LA VIE D'ACHILLE

illustrée par les vases grecs.

Récits tirés de l'*Iliade*, d'Homère.

Un volume grand in-8°, avec 51 illustrations. Fr. 7.—

Le but de cette belle adaptation est de donner une idée de l'*Iliade* à qui ne peut lire le grec. En commentaire de cette fresque héroïque, on a intercalé dans le texte des scènes épiques ou familières représentées sur des vases grecs.

P. BLANC, G. LECOULTRE, O. TREYVAUD

SKI

Soixante-sept itinéraires détaillés.

Un volume in-16, relié toile Fr. 2.—

Voilà le compagnon sûr, pratique, indispensable qui, sous forme d'un petit volume de poche, fait partie de l'équipement de tout skieur.

ALMANACH PESTALOZZI

Edition pour garçons et pour jeunes filles.

Chaque volume in-16, relié toile. Fr. 2.50

Cet agenda de poche à l'usage des écoliers est le livre préféré de la jeunesse suisse ; il contient plusieurs centaines d'illustrations et forme un joli volume de 300 pages.